



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
 ☎ : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
 Site Internet : www.ccler-maintenon.com

Fiche Adhérent 2023-2024

ATELIER : POLYPASSIONS

Animatrice : Christine DUPRAT

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le Chèque n°
	*Faire un chèque à l'ordre du CCLER		
	Cotisation Atelier	90 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le Chèque n°
* Possibilité de faire à l'inscription, <u>3 chèques de 30€</u> à l'ordre du CCLER Argile Polymère			

Le règlement intérieur et les statuts de l'Association sont consultables sur le site du CCLER

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

Atelier POLYPASSIONS : Année 2023-2024

Animatrice, Christine DUPRAT ☎ : 06.74.04.17.47

Jour : **Tous les vendredis** Lieu : **Salle Bleuet et Amandine** Horaires : **de 13h45 à 18h00**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat)	35 €/an
	Cotisation à l'Atelier POLYPASSIONS <i>*Possibilité à l'inscription de faire 3 chèques de 30€</i>	90 €/an

L'adhésion et les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂ -----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'Atelier **POLYPASSIONS** pour l'année **2023-2024**.

Date :

Signature :